

Préface

Autor(en): **Egger, Eugène**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione**

Band (Jahr): **61/1975-62/1976 (1977)**

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Préface

Lors de son assemblée annuelle de 1971, au Tessin, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique avait chargé son secrétariat de dresser l'état et de faire l'analyse des réformes scolaires en Suisse. Il s'agissait d'examiner si ces réformes allaient toutes dans le même sens ou présentaient, au moins, des similitudes et, en même temps, si elles correspondaient aux développements observés en Europe. La Conférence espérait aussi que, de cette analyse, se dégagerait une conception générale qui favoriserait la coordination des réformes et l'harmonisation des systèmes scolaires dans notre pays.

Le secrétariat s'est donc adressé aux cantons pour qu'ils le renseignent sur les réformes qu'ils avaient engagées ou menées à terme ces dernières années. Le dossier ainsi constitué a été ensuite confié à un jeune licencié ès lettres, M.W. Christen. La première partie de son étude ouvre le présent volume. L'étude complète montre combien il a été difficile de réunir toutes les données. Dans le présent recueil, nous nous sommes attachés moins à présenter un tableau exhaustif qu'à analyser un certain nombre de cas. Pour en revenir à l'extrait de l'étude faite par M. Christen, on peut sans doute contester le principe même d'une analyse quantitative: elle n'en autorise pas moins quelques constatations d'ordre général. Ainsi, le mouvement de réforme semble avoir peu touché, jusqu'à présent, l'éducation préscolaire et le premier cycle de la scolarité obligatoire. En revanche, dès que l'on aborde le deuxième cycle de la scolarité obligatoire, on peut parler d'une rupture et d'une mutation dans un grand nombre de cantons. L'enseignement secondaire du degré supérieur et la formation professionnelle, obligés de respecter des dispositions fédérales, se transforment avec plus de prudence. Toutefois, la situation évolue aussi dans ce secteur, comme le montre non seulement l'exemple du Collège Rousseau, décrit dans ce volume, mais aussi les nombreux cas cités dans les rapports de travail et de recherches concernant les expériences scolaires au degré supérieur des gymnases de Zurich que publie la Section pédagogique du Département de l'instruction publique de ce canton. On pourrait en dire tout autant de la formation professionnelle. Autre constatation: les réformes semblent avoir porté sur les structures et les contenus bien plus que sur la pédagogie et la méthodologie. Quant à la réforme de la formation des maîtres, elle ne fait que commencer. Comparée à d'autres pays, enfin, la Suisse, tout en participant à un mouvement général, le suit avec prudence. Ce retard s'explique par le fédéralisme et le pluralisme de notre politique de l'éducation,

mais il ne faut pas perdre de vue que cette diversité et la lenteur qui y est liée comportent aussi des avantages.

Les cas présentés ont valeur exemplaire en raison de la variété des régions et des degrés scolaires qu'ils représentent. Si la première de ces contributions est consacrée à la loi sur les expériences scolaires et la planification scolaire du canton de Zurich, c'est que ce texte éclaire les mécanismes de la réforme dans un de nos cantons. Les autres exemples illustrent des innovations à différents degrés de l'enseignement et dans différentes régions du pays. On a cru pouvoir renoncer à d'autres exemples, tel le Cycle d'orientation de Genève, déjà traités dans un volume ou l'autre de l'Annuaire, et ces volumes ont connu une très large diffusion. Il convient de rappeler que des réformes ont aussi fait l'objet d'études, de recherches, de consultations et de débats sur le plan national. Ainsi, les rapports d'experts sur *l'enseignement secondaire de demain* et *la formation des maîtres de demain* témoignent aussi de cette volonté de transformer l'école en Suisse. De même, on pourrait citer des études de portée régionale et signaler le numéro commun publié par la *Schweizerische Lehrerzeitung* et *L'Eduteur* en juin 1976, numéro qui présente une perspective cavalière des structures scolaires en Suisse et des réformes projetées ou en cours dans la période de 1965 à 1975.

Tous ces documents montrent que, loin de sombrer dans l'immobilisme, les systèmes scolaires suisses évoluent et, conformément à notre structure fédéraliste, se développent dans des directions et sous des formes variées. Le rappel de tous ces efforts lié au souci de la coordination, loin d'empêcher ou d'entraver d'autres réformes, devraient, du moins dans notre esprit, signaler ou suggérer la direction à prendre si l'on entend travailler dans l'intérêt de tous les enfants et garder le sens de la mesure. Cet effort commun et concerté s'impose en un temps où la récession économique et les difficultés financières rendent plus que jamais nécessaire un plan d'ensemble de portée nationale. Non qu'il faille uniformiser jusqu'au moindre détail: à la diversité de notre pays, il est bon que réponde la diversité de nos écoles. Mais il est indispensable que, partout, le même niveau d'instruction soit garanti: c'est là une obligation qui découle du principe de l'égalisation des chances. Pauvre en matières premières, notre pays doit veiller à ce que l'enseignement, les sciences et le développement technique y atteignent un haut niveau. C'est l'esprit humain qui constitue, en fait, notre principale et presque unique ressource.

Eugène Egger